



Retraite Active



Journal de l'Union Syndicale des Retraités CGT d'Ille-et-Vilaine

N° 103 Mars - Avril 2020

**"Mém' pas
éssouflés
les Mamy's et les Papy's"**

***Rattrapage immédiat des pensions
de 300 € mensuel***

Minimum de pension 1800 € brut

***Indexation des pensions sur l'évolution
du salaire moyen***

***Revalorisation annuelle des pensions
au 1er janvier de l'année***

***Pension de réversion égale à 75%
pour tous les retraités***

***Maintien et développement
de Services publics
de proximité et de qualité***



**Actifs et Retraités
Continuons !
Gagnons ensemble !**

le Mardi 31 mars 2020

Manifestations intersyndicales

Toujours et encore mobilisé-e-s contre la régression sociale !



Didier TIMOUY
Secrétaire USR CGT 35

Depuis plus de trois mois, les salariés actifs, privés d'emplois, les retraités sont mobilisés contre le projet de réforme du système des retraites voulu par le Président MACRON et ses associés libéraux. Bien qu'environ 2/3 de la population soit opposé à cette réforme et que 70% de la population soutient l'action engagée, nos décideurs politiques restent arc-boutés sur ce projet, **et entendent le faire passer**, en utilisant l'article 49-3 de la Constitution et les ordonnances au besoin.

Nous ne sommes pas seuls à dire que cette réforme est mauvaise. Même le Conseil constitutionnel, loin d'être une institution particulièrement réputée gauchisante, pointe les reculs et le manque de visibilité du projet MACRON – DELEVOYE.

Le Conseil d'Orientation des Retraites (C.O.R) reconnaît que la dette supposée du système actuel, peut-être résolue rapidement et sera nulle vers 2040. De nombreux économistes partagent cet avis.

L'universalité, base promise par le président, pour justifier cette réforme est aujourd'hui remise en cause, par le maintien de certains régimes (policiers, militaires, ...). **Le régime actuel, a fait les preuves de son efficacité économique et sociale.** Oui, il faut l'améliorer pour le rendre encore plus performant économiquement et surtout socialement.

Qui peut croire encore aux promesses du de notre Président et sa majorité ? **Les retraités ne seraient pas concernés. Faux, archi-faux.**

- Les revalorisations seront faites à partir d'un index dont aujourd'hui personne ne sait de quoi il est composé ! Qui plus est, le budget dédié aux retraites devra être à l'équilibre (Règle d'or).
- Aujourd'hui, la part consacrée aux retraites représente 13,8% du Produit Intérieur Brut (PIB) pour 17,4 millions de retraités.
- En 2030, la part des retraites dans le PIB ne devra pas évoluer (La fameuse règle d'or), donc rester à 13,8% du PIB alors que nous serons 20,2 millions. Par conséquent, c'est une baisse assurée des retraites qui nous est proposée par cette réforme.

Les dernières réformes ont déjà rogné nos pensions (Passage des 10 meilleures aux 25 meilleures années correspondant à 20 à 30 % de baisse, augmentation de la CSG en 2019 = 5% de baisse).

Depuis 2013, nos pensions ne sont plus revalorisées suivant l'inflation. Chaque année nos pensions baissent. Soyons convaincus qu'ensemble, unis, déterminés et mobilisés, nous pouvons les contraindre à abandonner leur projet de réforme. Opposons-leur un autre projet visant à améliorer celui existant.

Le 31 Mars, pour défendre notre système de retraite, pour nos revendications.

Au-delà de l'activité revendicative intense, chaque congrès est un événement au sein de notre organisation. C'est l'instance qui après débats et discussions va décider collectivement de ses orientations, de sa feuille de route pour les 3 prochaines années. Il est donc important de s'y préparer.

Dans quelques semaines, le **12^{ème} congrès de l'UCR** se tiendra du 11 au 15 mai 2020 au Palais du Grand Large à St-Malo.

Partout, dans les professions, dans les territoires, préparons ce congrès collectivement entre syndiqués. Echangeons, débattons de nos futures orientations.

Sommaire

Page 2

- Édito

Page 3

- Non à l'individualisations des pensions de retraite.

Page 4

- Une protection sociale universelle obligatoire et solidaire.
- Hôpital public : état de dégénérescence programmé !
- A.G. des Travailleurs de l'État.

Page 5

- Un programme revendicatif local en construction à faire vivre.

Page 6

- A.G. Pays de Redon.
- A.G. Organismes sociaux.
- A.G. Filpac.

Page 7

- A.G. Cheminots retraités Dol de Bretagne.
- Une force CGT unie !

Page 8

- L.S.R. Ille-et-Vilaine.
- Les retraité-es et le numérique.

N° 103 Mars – Avril 2020
5 numéros / an

Union Syndicale
des Retraités CGT
31, boulevard du Portugal
CS 90 837
35 208 RENNES cedex 2

Directeur de publication
Didier Timouy

Conception : USR CGT 35
Photos : USR CGT 35
LSR Rennes

Imprimé par GPO
Thorigné-Fouillard

Non à l'individualisation des pensions de retraite.

Après la hausse de la CSG, l'augmentation des pensions au 1er janvier 2020 est limitée à 0,3 % pour les retraités supérieures à 2000 euros bruts.

au lieu des 1,6% résultant de l'indice INSEE, sans compter les trois mois octobre novembre décembre 2019. **C'est la première fois que les retraités ne sont pas revalorisés au moins comme l'indice des prix depuis plus de 30 ans.**

Sont pris en compte pour le plafond des 2 000€, la ou les retraités du pensionné. (régime de base sécu, complémentaires, réversion, majorations éventuelles, etc...) selon les statuts de chacun.

Jusqu'à 2 000 € l'augmentation de la pension sera donc de 1% (indice des prix en moyenne annuelle connu en novembre 2019)

de 2000 à 2008 €, hausse de 0,8% ,

de 2008 à 2012 €, hausse de 0,6% ,

de 2012 à 2014 €, hausse de 0,4% ,

plus de 2014 €, hausse de 0,3%.

D'ailleurs pour eux, le gouvernement n'envisage aucune amélioration de leur pouvoir d'achat. Au contraire, la ministre du Travail considère que les retraités peuvent perdre 600 à 800 euros par an, au nom de la solidarité intergénérationnelle ! Grâce à la mobilisation tout au long de l'année 2019, nous avons obtenu que les revenus inférieurs à 2000 euros soient exonérés de la hausse de la CSG. **Il nous faut poursuivre pour exiger l'annulation de cette hausse pour tous les retraités.** Depuis juin 2014, neuf organisations de retraités mobilisent et manifestent pour une amélioration de notre pouvoir d'achat. En 5 années, ce pouvoir d'achat a subi de nombreuses attaques :

- recul de la date de revalorisation,
- gel des pensions,
- suppression de certaines exonérations fiscales, (suppression 1/2 part etc.)

Cette situation s'est aggravée avec les choix du gouvernement Macron – Philippe : poursuite de la sous-indexation en ne respectant pas la loi qui impose une revalorisation selon l'inflation, alors que tous les prix ne cessent d'augmenter : alimentation, énergie, loyer, assurance, etc.

Ils n'ont pas renoncé à la réduction du pouvoir d'achat de nos pensions.

« La réforme ne concerne pas les retraités actuels, ni les générations qui sont à cinq ans de la retraite ». dit *« en Marche »* et le gouvernement Macron ; **FAUX !!!! Le financement n'est pas assuré !**

Les retraités ne sont pas dupes.

Qui serait assez naïf pour croire qu'à la mise en place du nouveau système

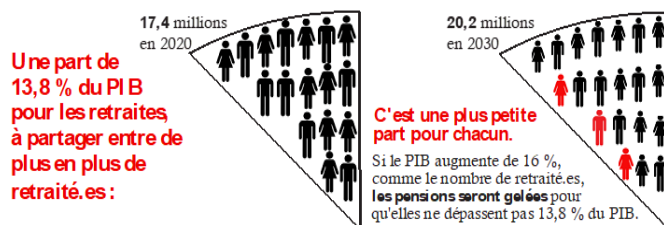


Jean JOUSSEUME
Bureau USR CGT 35

* Conseil d'orientation pour les retraités

* Observatoire Français de conjoncture économique

« universel », la Sécurité sociale et l'ARRCO continueraient à gérer en parallèle l'ancien système ! D'ailleurs, en pouvoir d'achat, les pensions des retraités actuels ont déjà commencé à baisser ! C'est le C.O.R. qui note dès 2017 que le pouvoir d'achat est en chute libre !



C'est une même volonté de limiter la dépense budgétaire retraites.

La part des richesses consacrée aux retraites et consommée par les personnes âgées, a augmenté naturellement au fur-et-à-mesure de la progression du nombre de seniors. C'est logique, normal !

Cela cesserait avec la réforme des retraites qui obéirait à un objectif de financements disponibles, sur la base des politiques austéritaires dans une enveloppe fixée arbitrairement bloquant une fois pour toute cette part des richesses, à 13,8 % maximum du Produit Intérieur Brut.

Solidarité parlons-en !

Le bilan dressé par l'OFCE* de la politique menée par le gouvernement depuis le début du quinquennat est sans appel : « Sur les 17 milliards d'euros de gains de pouvoir d'achat pour les ménages depuis 2018, plus de 4 milliards d'euros l'ont été aux 5 % des ménages les plus aisés. ».

Dans le même temps, « les 5 % des ménages les plus modestes devraient voir leur niveau de vie se réduire de 240 euros par an alors que les 5 % les plus riches devraient voir le leur grimper de 2 905 euros par an ». Les luttes actuelles sur le projet de retraite, ou les retraités sont biens présents, confirment l'exigence du tous ensemble pour gagner le droit de bien vivre sa retraite :

Le 31 mars est une nouvelle journée d'action pour une retraite plus juste, nous revendiquons pour tous :

- l'annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraité-e-s,
- revalorisation immédiate des pensions de 300 euros /mensuel (rattrapage du pouvoir d'achat perdu),
- aucune pension inférieure au SMIC 1800 € / brut
- le retour à l'indexation de toutes les pensions sur l'évolution du salaire moyen,
- pension de réversion égale à 75 % pour tous les régimes, sans condition d'âge ou de plafond de revenu et ouverte aux couples mariés ou pacsés.
- la prise en charge de la perte d'autonomie par la caisse d'assurance maladie de la sécurité sociale,
- Le maintien et le développement des services publics de proximité et de qualité.

Activité revendicative

Le funeste projet de loi de casse de nos retraites acte, dans ses articles 49 et 50, la disparition de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et des CARSAT, et ouvre la voie au démantèlement de la sécurité sociale. Le pseudo régime universel va entraîner la mort des différentes caisses de retraites (CNAV, CARSAT, SRE...) avec une inconnue supplémentaire. Par qui et comment seront gérées les pensions ?

Le **nouveau** ministre de la santé, n'augure rien de bon pour notre régime de sécurité sociale. Cet ancien député socialiste ayant rejoint le parti du président est un farouche adversaire de notre régime de Sécu. Celui-ci défend l'austérité et, en 2017, tente de faire modifier la Constitution en remplaçant la sécurité sociale par protection sociale. Devant le tollé suscité, le gouvernement a dû faire marche arrière. Pour combien de temps ?

Le projet de réforme des retraites avec le fond de pension BlackRock, en arrière plan, présage ce que les dirigeants veulent faire de nos branches de sécurité sociale en commençant par la branche retraite la CARSAT, l'ARCCO et les CICAS qui disparaîtraient pour former une seule Caisse Nationale de Retraite Universelle, Cette attaque contre notre système de Sécurité sociale est la plus violente que nous ayons connu. Mais notre veille dame en a vu d'autres depuis sa création en 1945 au sortir de

guerre dans un pays ruiné.

53% des Français disent ne pas avoir les moyens de s'offrir une mutuelle.

Les retraités, ne pouvant bénéficier de la complémentaire de leur ancienne entreprise, doivent souvent avoir recours à des assurances privées qui, si la première année est concurrentielle, augmente régulièrement.

La CGT réaffirme ses propositions pour une protection sociale universelle obligatoire, solidaire, afin d'améliorer sans le détruire notre régime de retraite :

- l'augmentation des salaires,
- l'égalité salariale femmes-hommes,
- taxer les revenus du capital,
- lutter contre la fraude fiscale et sociale,
- l'arrêt des exonérations des cotisations sociales,
- la compensation intégrale des sommes allouées au CICE.

Yannick SURGET

S.R.O.S. Ille-et-Vilaine



HÔPITAL PUBLIC : état de dégénérescence programmé !

Depuis des années, le secteur de la santé est soumis à des plans d'austérité à répétition. Les fermetures de lits, de services, voire d'établissements publics entiers se sont multipliés. Les conditions de travail des personnels et d'accueil des patients n'arrêtent pas de se dégrader. L'hôpital public, sacrifié sur l'autel de la rentabilité, craque de toutes parts.

Depuis des mois, les mobilisations locales ou nationales se sont multipliées. Des services d'urgences se sont mis en grève, des médecins ont dénoncé l'agonie de l'hôpital, cela a été médiatisé mais tous les secteurs de l'hôpital sont réellement à cran.

La CGT avec les personnels réclame de meilleures conditions de travail, des embauches massives, la réouverture de lits, de vraies augmentations de salaires.

La CGT dénonce avec les personnels la « prime Buzin » de 100 € octroyée aux agents des urgences ou la prime « grand âge » de 110 € pour les aides soignantes exerçant en gériatrie alors qu'il faut une augmentation de salaire d'au moins 300 € pour tous les personnels.

Aujourd'hui, le gouvernement reste sourd à cette colère pourtant majorée par le projet de réforme des retraites qui n'épargnerait pas les hospitaliers.

Pour exemple, jusqu'en 2003 une infirmière, partait en retraite à 55 ans, maintenant, c'est à 62 ans et ce serait dans l'avenir à 64 ans ! Cette perspective future est inconcevable, alors qu'actuellement déjà 20% des infirmières et 30% des aides soignantes sont en invalidité avant l'âge légal de la retraite.

Marie Claude ROUAUX

Commission exécutive USR CGT 35



Vie syndicale



Les Travailleurs de l'État retraités.es de Rennes - Bruz et de DGA-MI (ex-Célar) ont tenu leur A.G. le 11 février. Des militants en activité y participaient.

Suite au rapport introductif, la discussion a porté sur le projet de retraite par points et démontré si besoin était, que les retraités.es étaient aussi concernés. Pour les participants, une seule solution : le retrait pur et simple.

Les syndiqué.es ont entre autres, dénoncé la faible revalorisation des pensions en 2020 et le seuil de 2000 euros qui divisent une fois de plus, assuré qu'ils étaient confrontés à une sérieuse baisse de leur pouvoir d'achat depuis 2004, critiqué l'augmentation de 3% de la cotisation de la mutuelle en 2020.

Le renforcement au travers de la continuité syndicale a été discuté. Des dispositions sont prises pour s'adresser à de récents retraités.

Au titre de la solidarité financière, ils ont décidé d'attribuer un don de 1000 € aux grévistes.

Un programme revendicatif local en construction.

Tout en poursuivant nos initiatives et actions sur les revendications générales contenues dans les **repères revendicatifs de la CGT**, sur tous les sujets de société, mis à jour régulièrement et notamment, à l'occasion des congrès, **il est impératif d'avancer sur les propositions de revendications locales qui répondent aux besoins de la population.**

Ainsi, sur la santé qui nous préoccupe plus particulièrement, nous devons bien entendu faire référence à nos propositions concernant la protection sociale. Nous devons faire le lien avec nos actions répétées depuis quelques années, sur les revendications relatives au pouvoir d'achat des retraités (es) et celles plus locales.

Nous avons besoin de décliner localement des revendications et coller au plus près des besoins, et ainsi mieux convaincre sur l'utilité du syndicalisme et favoriser les mobilisations en direction des élus locaux qui, en lien avec les compétences territoriales, ont les pouvoirs de décider.

La voix des salarié-es, actifs et retraités, doit peser dans les débats à l'occasion de la campagne des élections municipales notamment.

Si nous ne partons pas de rien, puisque nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter et de déterminer des revendications, il est indispensable d'être encore beaucoup plus offensif dans cette démarche et déboucher sur des initiatives.

Notre ancrage dans la société, dans les établissements publics et dans les entreprises, nos contacts permanents avec les populations, constitue une base solide pour partager et déterminer des propositions revendicatives proches d'elles.

Concernant la Santé, qui est une préoccupation prioritaire, les pistes évoquées par les syndiqués au cours des réunions doivent se traduire par des propositions après avoir effectué un état des lieux à propos :

- des médecins non remplacés,
- du manque d'équipements,
- des permanences des pharmacies (les gardes),
- du manque de médecins spécialisés,
- des sous-effectifs dans les Hôpitaux de Redon et de Carentoir,
- des lits insuffisants dans les maisons de personnes âgées, des effectifs, des moyens très insuffisants dans les Ehpad,

S'agissant des Ehpad, il nous faut reprendre et soutenir les revendications qui sont au cœur des luttes des personnels et des familles. Il en est de même concernant celles des salariés du secteur de l'aide, de l'accompagnement et soins à domicile.

Toujours sur la santé, nous devons prendre en compte des propositions contenues dans le manifeste du comité de suivi sur l'hôpital public du Pays de Redon, auquel nous participons (Syndicat CGT et UL) avec la perspective de la construction d'un nouvel hôpital. Bien entendu, il est indispensable de prendre appui sur les militantes et militants CGT de l'hôpital, et des territoriaux notamment, qui syndiquent des salariées des Ehpad. Une réunion sous la responsabilité de l'U.L est indispensable.

Concernant les transports, dans le Pays de Redon en lien avec les autres territoires, ce sujet a été abordé. La gare SNCF de Redon rénovée en lien avec la ligne grande vitesse et qui devait être une plate forme multimodale, n'est toujours pas alimentée par un réseau de transports, les liaisons vers Paris et d'autres villes françaises posent toujours problèmes,

Les transports collectifs :

- les cars ne desservent pas toutes les communes du Pays de Redon,
- le maintien des gares avec guichets sur les réseaux actuels Redon - Rennes, Redon - Vannes, Redon - Nantes, Redon - Saint-Nazaire.
- la prise en charge de déplacement de personnes âgées isolées avec un numéro d'appel téléphonique (Contrat avec des société de taxis et déterminer les modalités).

Les transports toujours, prenons en compte :

- le maintien des services publics de proximité afin de limiter les déplacements et permettre à ceux et à celles qui ne disposent pas d'internet et qui n'ont pas les moyens d'y accéder :
- l'installation de zones de chalandise de proximité, (Les bourgs, les centres villes)
- le co-voiturage et son organisation,
- les pistes cyclables dans la ville et au-delà et plus particulièrement dans les zones de chalandise.

Il y a vraisemblablement d'autres sujets au cœur des préoccupations de la population que nous devons également nous approprier.

Dans les Plans Locaux d'Urbanisme qui relèvent des territoires en phase d'adoption, exigeons la prise en compte des revendications et propositions CGT .

Jacques COLIN

Retraités CGT du Pays de Redon
Commission exécutive USR CGT 35



Assemblée générale Retraités-es CGT du Pays de Redon.



Le 30 janvier 2020, 25 retraités-e-s étaient présents-e-s à l'assemblée annuelle à laquelle participait un responsable de l'Union locale de Redon et l'Union départementale d'Ille-et-Vilaine.

La situation sociale était au cœur des discussions.

Le bilan de l'activité 2019, atteste d'une mobilisation très active des retraités-e-s CGT, caractérisée par de nombreux rassemblements, délégations à la sous-préfecture et auprès du député avec dépôts de motions et pétitions afin de peser sur le gouvernement, pour la satisfaction des revendications :

- indexation des pensions sur les salaires,
- annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraités,
- maintien et développement de services publics droit à la santé pour tous. proximité,
- droit à la santé pour tous.

De nouvelles actions seront décidées dans les prochaines semaines.

Les retraités CGT, au cœur de l'action, ont confirmé leur opposition à la réforme des retraites. Ils ont répondu aux nouvelles initiatives et notamment, le 6 février, nouvelle journée d'action interprofessionnelle.

Ils étaient présents le 3 février sur le marché.

Au cours de l'assemblée, il a été décidé de s'adresser au président de la communauté de communes et au maire de Redon sur la base de revendications territoriales relatives la santé qui est une préoccupation prioritaire des personnes âgées, sur les transports, etc.

Il est convenu avec l'Union locale de tenir prochainement, une réunion publique sur la retraite.

Les retraités-e-s CGT et l'Union locale CGT de Redon étaient présents à la réunion publique du 6 février sur le dossier du centre hospitalier de Redon-Carentoir.

Quatre adhésions nouvelles ont été réalisées et confirment la progression du nombre d'adhérents retraités.

Assemblée générale Syndicat des Retraités des Organismes Sociaux.

Le 14 février, 22 syndiqué-es soit 50 % de l'effectif, ont participé.

Les représentants du Organismes Sociaux de Morbihan, le représentant régional de la Fédération des Organismes Sociaux, Christiane Morlais de l'Union Syndicale des Retraités d'Ille-et-Vilaine, Patrick Le Tiec, Nadine, Podvin de Loisirs Solidarité Retraite Rennes et Christian Delarue coprésident d'INDECOSA 35 étaient invités.

Après une introduction faite par le secrétaire du syndicat, évoquant la situation internationale et nationale,



un temps de débat a été laissé aux camarades pour évoquer la mobilisation exceptionnelle que nous vivons depuis le début décembre 2019. Un vote unanime des comptes de résultat ainsi que du budget 2020 a suivi le bilan d'activité du syndicat. Notre effectif devrait évoluer sur 2020 pour arriver à 45 syndiqué-e-s. Un temps de parole a été donné aux invités pour présenter LSR ainsi qu'Indécosa CGT.

Assemblée générale retraités-es FILPAC CGT Rennes.

Le 23 janvier, 18 camarades du livre et de la presse se sont réunis pour apprécier la situation sociale de notre pays et de son environnement. Après le rapport d'introduction, le débat s'est engagé par un bon nombre d'interventions.

Les présents à cette assemblée générale ont évoqué que depuis des mois les retraités sont en lutte, pour leur pouvoir d'achat. La convergence des actifs et des retraités dans les mouvements sociaux historiques, en cours, est d'une nécessité impérieuse. Les retraités sont bien présents. Nos revendications pour les retraités doivent être rappelées, et plus visibles. **Bon nombre de retraités pensent que cette réforme ne les concerne pas ?**

Il est rappelé que sur le dossier retraite la désinformation, la manipulation des médias, face à une opinion majoritairement favorable au retrait du projet retraite.

Pour autant, nous retraités, nous avons toutes les raisons de continuer à agir.

Le nombre d'adhérents est en progression. **2018** : 53 syndiqués, **2019** : 65 syndiqué-e-s dont 34 sont en prélèvements automatiques.

Le Conseil syndical FILPAC retraités Rennes propose de relever les différentes cotisations syndicales pour aller vers le 1%. Ces propositions ont été soumises à l'assemblée générale. Elles sont votées à l'unanimité des présents. Une somme de 250 euros a été versée à la caisse de grève CGT des Cheminots de Rennes dans le cadre de la solidarité financière. Le rapport d'activité 2019, ainsi que le plan de travail 2020 ont été adoptés à l'unanimité.



Assemblée Générale cheminots retraités de Dol de Bretagne.

fédéral et régional ont participé à l'assemblée générale. Un hommage rendu aux 3 adhérents décédés l'été dernier. Après le rapport introductif, nous avons abordés trois sujets :

- 1** - L'actualité marquée par la réforme des retraites, un mouvement historique commencé le jeudi 5 décembre 2019. Nous retraités ne lâchons rien et participons aux manifestations intergénérationnelles. Ne nous trompons pas le 1^{er} objectif du gouvernement est bien de diminuer les pensions. Nous avons conscience : « que la réforme des retraites suggéré par l'Union Européenne n'était pas d'améliorer notre système de retraite pour le rendre plus juste mais au contraire de le livrer par pans entiers à la finance via la capitalisation.
- 2** - Nous voyons que la réforme ferroviaire de 2018 que nous avons combattu est entrée en action dès ce 1^{er} janvier 2020 avec la fermeture de notre régime spécial aux nouveaux embauchés. La fédération CGT des cheminots ne cautionnera pas la régression sociale que veut nous imposer la SNCF avec la signature de la Convention Collective Nationale Ferroviaire impulsée par le patronat du ferroviaire (UTP). Notre fédération continuera à agir pour imposer un cadre social de haut niveau pour tous les cheminots de la Branche.
- 3** - La préparation de notre 12^{ème} congrès de l'UCR CGT qui se tiendra à St Malo du lundi 11 au vendredi 15 mai 2020. Nous avons rappelé la nécessité de se syndiquer et d'agir sur la continuité syndicale.

Activité revendicative

Une force CGT revendicative unie !

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie d'Ille-et-Vilaine. émane de la Loi d'adaptation de la Société au vieillissement du 28/12/2015 : « *Il constitue un lieu de dialogue, d'information et de réflexion favorisant notamment la promotion et le partage des expériences innovantes* » dicit le document cadre des fondements du C.D.C.A.

Pour la CGT, cela doit être une **instance** qui **doit** répondre aux besoins sur les questions de santé, de transports, de loisirs, pour les retraité-e-es et leurs familles. « **Une instance départementale qui ne peut être aveugle et sourde aux revendications des personnels de santé** : E.P.H.A.D., E.P.A.D., A.D.M.R., Hôpitaux, Territoires, etc. ».

C'est dans cet état d'esprit que la délégation CGT PA/PH durant la première mandature a été animée et a essayé d'y répondre. La participation des mandaté-e-s CGT PA/PH a œuvré à cette démarche et a réussi à créer des relations intersyndicales et des relations avec certaines associations, des structures comme des responsables d'E.P.H.A.D., M.D.P.H., etc.

La CGT est reconnue comme l'organisation syndicale qui a permis le travail collectif avec les autres collèges et qui a toujours été présente à toutes les réunions : bureaux, AG plénières et les quatre commissions mises en place durant la première mandature.

En 2016, la délégation CGT PA/PH s'est complètement investie dans la mise en place du C.D.C.A., dans la rédaction du règlement intérieur et d'autres textes que nous avons réussi à modifier.

Pour cette seconde mandature la délégation CGT s'est renforcée par l'arrivée de militants de syndicats actifs (E.P.H.A.D., A.D.M.R.) ce qui nous a permis de présenter **une force CGT revendicative unie**.



La CGT, se retrouve de nouveau au deux bureaux Personnes Agées et au bureau Personnes Handicapées avec le soutien de différentes organisations et associations. Deux camarades CGT Personnes Agées ont été retenus au Conseil Territorial de Santé (Rennes, Redon, Fougères, Vitré). Malgré tout, la CGT doit rester vigilante et pour continuer à se faire entendre, les mandaté-e-s ont besoin **pour cela** d'être les porteurs des revendications des territoires, de travailler en lien avec les syndicats retraités et actifs. **La question de l'autonomie n'est pas qu'une question de budget ou de commission, c'est un acte de démocratie et de solidarité intergénérationnelle.**

Liste de nos mandaté-e-s :

Formation Personnes Âgées : 1^{er} collège :
Françoise FAUCHEUX : titulaire et membre du bureau,
Jean Bernard MELOT : suppléant.
3^e collège : Laurence DELORME : titulaire,
Sylvie KERJOSE-CAILLARD : suppléante.

Formation Personnes Handicapées :
3^e collège : Florence BALDONI : titulaire et membre du bureau,
Marie Laure DUMENIL : suppléante.



Françoise FAUCHEUX
Commission exécutive USR CGT 35



Les associations LSR : un maillage national de solidarités.

La Fédération LSR, comprends 19 000 adhérents regroupés dans 150 associations.

Ces associations partagent toutes les mêmes valeurs de solidarité. Elles sont ouvertes sur le monde qui les entoure, fait de la diversité de situation et de sensibilité, des retraités. Ce monde qui nous entoure c'est aussi les régions, les pays visités, les femmes et les hommes qui y habitent que nous cherchons à mieux connaître, respecter, comprendre, aider. À LSR nous appelons cela « voyager autrement ».

LSR-Rennes aime ce « voyager autrement », et faire découvrir notre région, son histoire, son patrimoine. Nos commissions « rando » et « culture » ont ainsi contribué à tisser des liens avec des LSR d'autres horizons.

D'abord avec nos voisins de LSR 56 où une visite de Rennes en octobre 2016 suivie d'un pot fraternel a permis d'échanger sur nos pratiques et de bâtir des projets communs. Puis en juin 2019, LSR 90 (Belfort) est venu à Rennes et Saint-Malo où notre amie Christiane leur a fait visiter les remparts et la « Maison du Peuple ».

Nous avons promis à notre tour de leur rendre visite. Cette année, c'est avec LSR 72 que nous allons organiser la visite de Rennes. Ils sont déjà venus en repérage. Louis et Joëlle de notre commission rando et Jacqueline de la commission culture leur ont montré les richesses architecturales du centre-ville, les maisons à colombage, les mosaïques Odorico, les parcs et jardins...

Si comme nous, vous aimez ce « voyager autrement », vous pouvez nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

Patrick LE TIEC
Président LSR Rennes



Loisirs Solidarité des Retraités - 31, boulevard du Portugal - CS 90 837 - 35208 - RENNES cedex 2
Mel : lsl.rennes@laposte.net Permanence : lundi de 14 h 15 à 16 h 15
N'hésitez pas à nous rendre visite à la permanence ou appeler le 02 99 78 27 89 ou écrire (Poste ou Mel).

Activité revendicative

Les retraité-es et le numérique.



Chaque époque est témoin d'évolutions majeures toujours qualifiées de progrès pour l'humanité.

Aujourd'hui, celle du développement de nouvelles technologies

informatiques est sans doute la plus vaste, la plus complexe et la plus difficile à appréhender.

Ces technologies, en constante évolution, qui s'imposent à nous, tendent à modifier nos comportements individuels et collectifs. Elles portent atteinte à notre intimité, à nos libertés. Difficile d'y échapper, il s'agit d'une véritable révolution qui est souvent détournée de son sens premier, être au service du progrès humain.

Ceux ou celles qui maîtrisent l'outil Internet et qui disposent des moyens informatiques adéquats (Ordinateurs, tablettes, smartphones) et des abonnements qui vont avec, y voient des avantages leur permettant de s'informer en temps réel, de régler plus facilement nombre d'affaires courantes ou d'opérations et de communiquer régulièrement à distance avec leurs proches. Mais beaucoup d'autres, dont un grand nombre de retraités, se sentent dépassés, laissés de côté et en grande difficulté. Le remplacement de services de proximité, notamment publics, par la mise en place de bornes

ou guichet automatique à la SNCF, à la Poste ou dans les banques déshumanise les accueils, isole les plus vulnérables et contraint souvent les usagers à réaliser le travail des professionnels.

Même le secteur de la santé est concerné où la désertification médicale est remplacée par des consultations de télémedecine déshumanisées.

L'exclusion numérique ajoute à l'isolement des plus âgés, accroît les inégalités, réduit l'accès aux droits sociaux.

À cela s'ajoute souvent, la fracture numérique entre la ville et la campagne ou la banlieue, entre les générations.

Face à cela, la CGT avec ses organisations de retraités et ses syndiqués doivent déterminer de nouveaux besoins spécifiques, porter de nouveaux choix sociétaux où l'humain demeure l'enjeu et l'acteur central. Des droits sont à conquérir ou à reconquérir, à commencer par celui du maintien et du développement de services publics partout avec de la présence humaine.

Bernard ELIOT
Secrétaire FAPT35 Retraités

